Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 034-213402142-20250116-DELIB0022025-DE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

VILLE
DE
POUZOLLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorisant le Maire à payer des dépenses d'Investissement dans l'attente du vote du BUDGET PRINCIPAL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.
Présents : MM. ROUCAYROL Guy, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.
Absents excusés : MM. ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MIRABILE Noelle.
Pouvoir de MARQUET Nathalie à CAZALS Christophe
Pouvoir de ALMES Bernard à ROUCAYROL Guy
Secrétaire de séance : SIMON Jennifer
Convocation en date du 10 janvier 2025
Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visé aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption ; le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16) : 1 224 064 €
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 306 016 € (25% x 1 224 064 €).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, dans l'attente du vote du budget principal 2025, l'ouverture en section d'investissement, des crédits suivants :

opération	description	BP 2024 + DM	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2025
175	réfection voirie village	48 580	12 145
182	réfection chemins	51 028	12 757
200110	réfection bâtiments communaux	106 270	26 568
200111	équipement bâtiments communaux	20 000	5 000
23	signalisations	48 000	12 000
25	Illuminations village	10 000	2 500
36	Materiel de voirie	38 750	9 688

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 034-213402142-20250116-DELIB0022025-DE

45	restauration registres anciens	2 000.0	
53	éclairage public	30 000	7 500
63	extension renforcement réseau	40 000	10 000
87	réfection place jean jaures	330 000	82 500
89	immeubles en péril	119 157	29 789
90	Aire de jeux enfants	53 673	13 418
91	Parking distillerie	310 336	77 584
92	Achat bâtiment distillerie	16 270	4 067
		1 224 064 €	**306 016 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses correspondantes en fonction des nécessités rencontrées en début d'exercice.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 en section d'investissement aux comptes récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
ROUCAYROL Guy